

COMMUNE DE LORIGNE
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 5 FEVRIER 2016 à 20 HEURES

Présents : LAETITIA COURTILOUX. MICHEL POUPARD. ISABELLE MACAUD. JULIEN VIDARD. STEPHANE CORNUAUD. PHILIPPE GAILLARD. MAURICETTE BERNARD. DORINE BARBEAU.

Absent excusé : LAURENT BONNIN (pouvoir donné à Julien Vidard), DOMINIQUE BERNARD (pouvoir donné à Mauricette Bernard). MARGARET JOYCE (pouvoir donné à Laëtitia Courtioux).

Secrétaire de séance : Dorine Barbeau

Décisions du Conseil Municipal :

- 1) A la demande de la Préfecture, une modification a été apportée au plan de financement du projet de réhabilitation des bâtiments publics. Le conseil approuve ce nouveau plan afin de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR 2016.
- 2) Concernant la réorganisation scolaire, le Conseil Municipal maintient sa volonté de regrouper les écoles Lorigné/Pioussay sur un seul site à condition que :
 - Le choix du site retenu doit se faire après une étude juste et objective des différents éléments à prendre en considération (état et potentiel des bâtiments et de la cantine, nombre d'enfants pourvus par chaque commune, situation géographique, avis des parents d'élèves, etc..)
 - Le site non retenu ne sera fermé que lorsque les aménagements nécessaires au bien-être et à l'accueil des enfants auront été réalisés sur le site retenu.
 - Le site fermée se verra attribuer une nouvelle affectation (par exemple dans le cadre de l'enfance jeunesse) par la Communauté de Communes.
- 3) Le Conseil municipal reconduit l'adhésion à la FDGDON 79, et décide de reprendre un contrat de lutte contre les taupes pour l'année 2016.
- 4) Pour information, les communes devront prochainement délibérer pour transférer la compétence « Etablissement et exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Deux-Sèvres », à la Communauté de Communes du Cœur du Poitou.

QUESTIONS DIVERSES :

- Selon les possibilités prévues par la loi NOTRe, une discussion sera engagée sur l'avenir du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).
- Un point est fait sur les festivités prévues en 2016.
- Les réflexions sur les communes nouvelles continuent.
- La séance est levée à 22h15.

Laëtitia Courtioux
Maire de Lorigné

